



COMMUNE DE
GARNICH

Garnich, le 24 avril 2019

AVIS AU PUBLIC

SOLER S.A. – parc éolien Établissements classés – autorisation accordée

Il est porté à la connaissance du public que conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés et suite à la demande du 30 mars 2018 présentée par la société SOLER S.A., la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable a accordé, en date du 18 avril 2019, **l'autorisation**

pour l'exploitation d'un parc éolien à Garnich, inscrit au cadastre de la commune de Garnich, lieux-dits 'um Réibierg' section B de Garnich, et lieux-dits 'um Heckbiert' et 'Réibierg' section C de Hivange (N° du dossier: 1/17/0582)

Le collège des bourgmestre et échevins,